

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 Décembre 2024



Etaient présents :

- **Monsieur le Maire** : Jean-Georges KARL
- **Les Adjoints** : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER
- **Les Conseillers Municipaux** : Mme Karin ALESSANDRI, M. Loïc BERGER, M. Christian DOCK, M. Patrick DOCK, Mme Laurence DROMARD, M. Olivier HERBETH, M. Bruno PFRIMMER, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- Mme Anne FEY qui a donné procuration à Mme Karin ALESSANDRI
- M. Thierry FREY qui a donné procuration à M. Patrick DOCK
- Mme Annie HEYWANG qui a donné procuration à Mme Christine FASSEL-DOCK
- M. Dominique ROHFRTSCH qui a donné procuration à M. Bruno PFRIMMER

Est nommé(e) secrétaire de séance : Mme Karin ALESSANDRI

1 – Procès-verbal de la séance du 14 Octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 Octobre 2024 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Décision modificative n° 5/2024

Entendu les explications de M. le Maire

VU les différents états réceptionnés relatifs aux atténuations de produits

Le Conseil Municipal
Délibère et

VOTE la décision modificative N°5/2024 suivante :

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Chapitre 14 Atténuations de produits (section de fonctionnement)			
Article 7392221 Fonds de péréquation des ress comm et intercomm	741,00 €		
Article 7391111 Dégrèvement TF S/Propriet. Non bâties jeunes agriculteurs	1 580,00 €		
Chapitre 11 (section de fonctionnement)			
Article 60632 Fournitures de petit équipement	- 2 321,00 €		

Adopté à l'unanimité

3 – Tarifs 2025

Droit de photocopies	
Photocopies A4 Noir et blanc	0,15 €
Photocopies A4 couleur	0,50 €
Photocopies A3 Noir et blanc	0,30 €
Photocopies A3 couleur	1,00 €

Droit de publication	5,00 € pour une durée d'affichage ne dépassant pas 1 mois puis 5 € pour chaque mois supplémentaire entamé
-----------------------------	--

Droit de place	15 € par jour
-----------------------	---------------

Echafaudage sur domaine public	gratuit pour une durée ne dépassant pas 1 mois puis 10 € par semaine supplémentaire entamée
---------------------------------------	--

Benne sur domaine public	5 € par jour
---------------------------------	--------------

Location du caveau	65 € + 25 € pour le chauffage
---------------------------	-------------------------------

Concessions dans le cimetière	
Tombe simple (pour 30 ans)	150 €
Tombe double (pour 30 ans)	300 €
Case columbarium (pour 15 ans)	500 €
Renouvellement case Columbarium 15ans	300 €

Mise à disposition exceptionnelle d'un agent communal	50 € / heure entamée et agent et 80 € / heure entamée pour machines et tracteur avec chauffeur
--	--

Location salle Ehret Wantz et ancienne salle de classe CM2	
Forfait journalier	30 € + 10 € pour le chauffage
Forfait annuel pour 1 occupation par semaine	250 € pour l'année
Forfait annuel pour 2 occupations par semaine	500 € pour l'année

Location salle ECOLE MATERNELLE	
Forfait journalier	40 €
Forfait annuel pour 1 occupation par semaine	300 € pour l'année
Forfait annuel pour 2 occupations par semaine	600 € pour l'année

Location ancienne salle de classe 41, Rue Principale	
Forfait journalier	40 € + 10 € pour le chauffage
Forfait mensuel	200 €
Forfait annuel pour 1 occupation par semaine	250 € pour l'année
Forfait annuel pour 2 occupations par semaine	500 € pour l'année

Location ancienne salle de classe 43, Rue Principale	
Forfait journalier	40 € + 10 € pour le chauffage
Forfait Mensuel	200 €
Forfait annuel pour 1 occupation par semaine	250 € pour l'année
Forfait annuel pour 2 occupations par semaine	500 € pour l'année

Adopté à 11 VOIX POUR – 4 ABSTENTIONS

4 – ONF : Approbation du programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes) pour 2025

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal
après avoir délibéré

APPROUVE les programmes des travaux d'exploitation présentés par l'ONF en forêt communale de Heiligenstein pour l'exercice 2025

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes, bois d'œuvre sapin pectiné/épicéa, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 12 000 € pour un volume total de 200 m³, sous réserve que les bois soient commercialisables

DELEGUE le Maire pour signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

VOTE les crédits correspondants à ces programmes :

- 1 800,00 € HT pour les travaux d'exploitation

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents contractuels à venir

Adopté à l'unanimité

5 – Avis du Conseil Municipal sur les ventes de terrains de la Paroisse Protestante

Entendu les explications de M. le Maire

Dans le cadre de la vente de terrains que la Paroisse protestante de Heiligenstein a reçu en héritage, la Préfecture du Bas-Rhin exige l'avis du Conseil Municipal. En effet, l'aliénation par les établissements publics des cultes d'Alsace-Moselle sont soumis à demande d'autorisation de la part des autorités religieuses et administratives (Préfecture). Monsieur le Maire expose aux conseillers la liste des terrains à vendre fournie par l'Union des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine

Le Conseil Municipal
Délibère et

DONNE un avis favorable.

Adopté à l'unanimité

6 – Divers

A – Informations diverses

La fête de l'Avent a remporté un franc succès, tant pour le public que pour les associations et les exposants présents.

La tournée pour les fenêtres de l'Avent est prévue le 22 Décembre 2024 à 18 H. Tous les villageois sont cordialement invités à participer à cette manifestation, qui se clôturera par un verre de vin chaud dans la cour de la mairie.

B – les Fêtes de l'école

A l'occasion de la St Nicolas, les enfants de l'école de Heiligenstein se sont vu offrir un « Maennele » confectionné par la Boulangerie de Heiligenstein et financé par la Friperie de Barr, représentée par Mme WALK et Mme BOEHM, présentes pour la distribution.

La fête de Noël de l'école aura lieu cette année dans la cour de l'école le 17 Décembre 2024 à 18 H.

Les enfants du périscolaire bénéficieront d'un spectacle ce jeudi 12 décembre 2024.

La séance est levée à 20 h 20.

Le secrétaire de séance :
Mme Karin ALESSANDRI

Le Maire :
Jean-Georges KARL

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Fermeture du secrétariat de la Mairie

Le secrétariat de la mairie sera fermé pour congés
Le **Mardi 24** et le **Vendredi 27** décembre 2024

L'accueil du **Mardi 31** décembre se fera de 9h00 à 11h30

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

- M. le Maire : Jean-Georges KARL au 06 85 23 28 22
- Mme la 1ère Adjointe : Christine FASSEL-DOCK au 06 28 25 56 00
- M. l'Adjoint : Albert ALLMENDINGER au 06 70 19 18 15



FERMETURE VACANCES DE NOËL

**Merci de votre
compréhension !**

2 – Calendrier des manifestations

Dates	Manifestations
22 décembre 2024	(Re)Découvrez les Fenêtres de l'Avent lors d'une balade organisée par la Municipalité <i>Rdv à 18h au Simonsbrunne (devant le réservoir de Bourghem)</i>
18 janvier 2025	D'TRAJMETZLE présente « Bed and Breakfast » Soirée théâtrale à 20h00 à salle polyvalente *
19 janvier 2025	D'TRAJMETZLE présente « Bed and Breakfast » Après-midi théâtrale à 14H 30 salle polyvalente *
24 janvier 2025	D'TRAJMETZLE présente « Bed and Breakfast » Soirée théâtrale à 20h30 à salle polyvalente *
25 janvier 2025	D'TRAJMETZLE présente « Bed and Breakfast » Soirée théâtrale à 20h00 à salle polyvalente *
26 janvier 2025	D'TRAJMETZLE présente « Bed and Breakfast » Après-midi théâtrale à 14H 30 salle polyvalente *

*Informations et réservation chez Mme Michèl Estner au 07.80.32.29.81 (après 17h)

3 – Battues de Chasse - Dates à venir (

M. le Maire informe la population que des battues de chasse sont organisées les :

- Samedi 28 décembre 2024
- Samedi 11 janvier 2025
- Mercredi 08 janvier 2025
- Mercredi 22 janvier 2025



QUETA
RUTSCH !!!



4 – SMICTOM - Information sur les sapins de Noël – RAPPEL

La fin des festivités de fin d'année approche déjà. Concernant les traditionnelles décorations, l'un des éléments phares est le sapin.

Pour les sapins qui seraient ramenés en déchèterie :

Nous vous rappelons que les déchets verts sont broyés puis compostés.

Or, la présence de peinture est néfaste pour le processus de compostage. Ainsi les sapins peints devront être déposés, le cas échéant, dans la benne des déchets non valorisables.

Aussi, il est conseillé de ne pas peindre les sapins et de les laisser au naturel.

Nous vous remercions pour votre vigilance

5 – Biodéchets – l'affaire de tous



NON AUX INCIVILITÉS

(nuisances sonores, dépôts sauvages, ...)

ATTENTION

LORS DE VOS DÉPÔTS
(Manipulez le réceptacle pivotant délicatement)

OUI AU RESPECT DES LIEUX

ET DES HABITATIONS ENVIRONNANTES

Veillez respecter les règles de bon sens et de civisme lors du dépôt de vos bio-déchets.

MERCI pour votre bienveillance !!!

